

Task force sur la « surveillance de l'espace civique »
Rapport de la 2^{ème} réunion
Strasbourg, 13 octobre 2025 (hybride)

La participation d'une soixantaine de personnes à la réunion de lundi 13 octobre 2025 (40 dans la salle et 20 en ligne) témoigne de la prise de conscience collective d'une montée des périls, des atteintes aux droits et libertés des associations qui se multiplient, tout comme les mises en cause de la société civile, dont on cherche à réduire la place et le rôle.

Ces entraves, instrumentalisations et affaiblissements des associations prennent des formes diverses et s'inscrivent dans une évolution inquiétante du paysage politique dans toute l'Europe. Sans oublier, bien sûr, les témoignages alarmants qui nous sont parvenues récemment de Serbie de Géorgie et d'autres pays encore.

Il a été rappelé en début de réunion le rôle que joue le Conseil d'experts sur le droit des ONG, porteur d'une expertise juridique irremplaçable et dont les rapports sont toujours attendus et indispensables. C'est le cas de l'étude en cours sur « Les évolutions nationales récentes qui compromettent effectivement ou potentiellement la capacité d'action des ONG ». Je renouvelle donc l'appel lancé hier, ici, par Jeremy Mac Bride à remplir le questionnaire qui vous a été adressé.

La démarche engagée par la Task force est différente et complémentaire de celle du Comité d'experts.

La réunion de lundi a permis de confirmer la spécificité de la Task force, qui vise à rassembler et mobiliser, en premier lieu bien sûr les associations de la société civile que réunit notre Conférence et mais aussi les institutions qui agissent sans le même sens, notamment dans le cadre de l'Union européenne: ainsi participaient lundi à la réunion, des représentants du Comité économique et social européen et de l'Agence européenne pour les droits fondamentaux. La Secrétaire générale de la Plateforme sociale de l'Union européenne nous a livré pour sa part une analyse pertinente et lucide de la situation vue de Bruxelles et nous a fait part de ses propres craintes, l'association étant elle même particulièrement exposée.

Du côté des grands réseaux, nous avons eu un retour d'expérience de CIVICUS – organisation présente sur plusieurs continents - et du Forum Civique Européen qui dans le cadre du projet MACS (Monitoring action for civic space) a pour objectif la mise en place d'un système d'alerte précoce qui se veut préventif, en interface avec la DG Justice de la Commission européenne.

Lors de la réunion, il été témoigné de l'ampleur et de la diversité des offensives qui touchent les associations: cela va des associations LGBTQIA+ qui sont visées dans plusieurs pays, à la négation du fait associatif et mutualiste en Italie, soumettant ce Tiers secteur à la loi du marché, au débat en Allemagne autour d'un soi-disant devoir de « neutralité » des associations dont le non-respect en priveraient certaines de financements publics !

La présentation du rapport de l'Observatoire citoyen « Entre marchandisation et démarchandisation : un modèle associatif à la croisée des chemins » (faisant suite à un premier rapport présenté en avril dernier) avait l'avantage d'esquisser quelques pistes

de réflexion. Parmi ces pistes, la recherche au niveau européen, d'un cadre législatif plus protecteur pour les libertés associatives et pour contrer les effets d'un cadre concurrentiel défavorable nous semble particulièrement important. Cette piste ouvre en même temps des perspectives de travail pour un chantier commun auquel la Task force pourrait contribuer.

Enfin, une partie de la réunion animée par le Président de notre Conférence des OING a été consacrée aux suites à donner aux préconisations contenues dans la «Recommandation sur le rétrécissement de l'espace civique et les évolutions politiques actuelles » que la Conférence a adopté à l'unanimité en avril dernier.

Même si l'inventaire doit se poursuivre de toutes les atteintes aux droits et libertés des associations, l'urgence aujourd'hui est moins dans l'observation de ce qui se passe - car on sait déjà beaucoup - que dans les réponses, dans l'action, dans le soutien à apporter aux associations et à la société civile.

Cela signifie la mise en place de dispositifs capables de soutenir les associations et d'assurer un niveau de reconnaissance et de sécurité suffisant aux associations et à la société civile.

Le rôle que peut ici jouer le Conseil de l'Europe est primordial.

Dans ce contexte la formation récente d'un groupe des « amis de la société civile », composé des représentants d'une douzaine de pays au sein du Comité des Ministres, offre une opportunité inédite de travail en commun pour aller dans cette direction.

Je conclurais en disant que cette réunion a permis de conforter la Task force :

- dans son rôle de laboratoire d'idées (le travail sur la marchandisation / démarchandisation qui se poursuit),
- dans celui aussi de forum régulier, tous les 6 mois, au rythme des sessions de la Conférence, un forum qui réunit les principaux acteurs engagés dans la défense du fait associatif et la promotion d'une société civile garante de la démocratie
- en tant que forum qui a vocation à mobiliser les énergies, à favoriser le travail en commun, la recherche de complémentarités et de créer le maximum de synergies.

Conclusion de la conclusion :

Rejoignez-nous !

Il est à craindre que le pire reste à venir,

Résistons ensemble !

Je vous remercie

Jean Louis Durand Drouhin
ESAN